



La Sécurité Sociale, où va t'elle ? Enjeux autour des questions de santé et de perte d'autonomie

vendredi 1er octobre 2021, par [Bariaud](#)

RETRAITÉ·ES, CONTINUITÉ DE LA VIE SYNDICALE

LA SÉCURITÉ SOCIALE, OÙ VA T'ELLE ? ENJEUX AUTOUR DES QUESTIONS DE SANTÉ ET DE PERTE D'AUTONOMIE

Journée d'étude et d'échanges du jeudi 23 Septembre 2021, dans les locaux de la CGT à Montreuil, animée par Daniel BLACHE, ancien cheminot, dirigeant UCR et membre du Haut Conseil de l'Âge.

Cette journée d'étude a pour but de préparer la mobilisation des syndicalistes, retraités et actifs. La défense des conquêtes sociales est une condition de la reconquête de ce qui a été perdu. La Sécurité sociale, c'est la prunelle de nos yeux ! Mais où va-t-elle ?

Pour les salarié·es et les retraité·es, le « reste à charge » n'a cessé d'augmenter : déremboursement de médicaments, forfait hospitalier, forfait urgences... La première brèche importante a été la CSG (Rocard, 1991) qui entame la fiscalisation de la Sécu. Ensuite le total des exonérations de cotisations de 1992 à 2018 s'est élevé, en euros constants 2018, à 577 Mds € donc de masse salariale non payée par le patronat, dont 72 Mds € n'ont pas été compensés par l'État (compensation payée par les impôts).

Avec les nouvelles exonérations « Covid » décidées par Macron, le patronat ne versait plus, pour les salarié·es au SMIC, bloqué, que la cotisation accident du travail, la cotisation pour la formation professionnelle, le versement transport et la taxe d'apprentissage. Depuis le début de la pandémie Covid, les exonérations ont explosé.

On voit bien où le capital veut aller : à un système à plusieurs étages :

- une sécurité sociale de base obligatoire, remboursement de moins en moins, financée de moins en moins par les cotisations et de plus en plus par l'impôt,
- une complémentaire santé, également obligatoire, proposant un panier de soins minimes,
- et, pour qui peut se l'offrir, une sur-complémentaire.

C'est la voie grande ouverte à la privatisation de la santé. C'est inacceptable. Le 100 % ansu c'est la reconquête de la Sécu de 1945, le caser unifié, couvrant tous les risques, universel et le principe selon lequel chacune·paye en fonction de ses moyens et reçoit en fonction de ses besoins. Tous les risques, y compris la perte d'autonomie.

La question de la perte d'autonomie découle logiquement de la Sécu puisqu'elle résulte d'une dégradation de l'état de santé, quel que soit l'âge. Elle doit être prise en charge intégralement par la branche maladie de la Sécu. La CGT le réclame à l'opposé de ce que le gouvernement met en place en dehors de la Sécu, avec financement par la CSG et l'instauration d'une nouvelle CSG Autonomie, par la CASA frappant les retraité·es sous l'étiquette d'une cause indépendante de la Sécu, la CNSA.

Nous manquons d'ÉHPAD publics en termes d'investissement, grands oubliés de la dernière loi ASH de fin 2015. Cela a bénéficié au marché des ÉHPAD privés, grands bénéficiaires de la politique de Macron.

Journée d'étude et d'échanges... pour être armés à la rentrée !

La secrétaire de DUFER

Journée d'étude et d'échanges du jeudi 23 Septembre 2021, dans les locaux de la CGT à Montreuil, animée par Daniel BLACHE, ancien cheminot, dirigeant UCR et membre du Haut Conseil de l'Âge.

Cette journée d'étude a pour but de préparer la mobilisation dès septembre et, d'abord, d'armer les militant·es, retraité·es et actif·ves. La défense des conquêtes sociales est une condition de la reconquête de ce qui a été perdu. La Sécurité sociale, c'est la prunelle de nos yeux ! Mais où va-t-elle ?

Pour les salarié·es et les retraité·es, le « reste à charge » n'a cessé d'augmenter : déremboursement de médicaments, forfait hospitalier, forfait urgences...

La première brèche importante a été la CSG (Rocard, 1991) qui entame la fiscalisation de la Sécu. Ensuite, le total des exonérations de cotisations de 1992 à 2018 s'est élevé, en euros constants 2018, à 577 Mds € donc de masse salariale non payée par le patronat, dont 72 Mds € n'ont pas été compensés par l'État (compensation payée par les impôts).

Avant les nouvelles exonérations « Covid » décidées par Macron, le patronat ne versait plus, pour les salarié·es au SMIC (bloqué), que la cotisation accident du travail, la contribution pour la formation professionnelle, le versement transport et la taxe d'apprentissage. Depuis le début de la pandémie Covid, les exonérations ont explosé.

On voit bien où le capital veut aller, à un système à plusieurs étages :

- une sécurité sociale de base obligatoire, remboursant de moins en moins, financée de moins en moins par les cotisations et de plus en plus par l'impôt,
- une complémentaire santé, également obligatoire, proposant un panier de soins minimum,
- et, pour qui peut se l'offrir, une sur-complémentaire.

C'est la voie grande ouverte à la privatisation de la santé. C'est inacceptable.

Le 100 % sécu, c'est la reconquête de la Sécu de 1945,

la caisse unique, couvrant tous les risques, l'universalité et le principe selon lequel chacun·e paye en fonction de ses moyens et reçoit en fonction de ses besoins. Tous les risques, y compris la perte d'autonomie.

La question de la perte d'autonomie découle logiquement de la Sécu puisqu'elle résulte d'une dégradation de l'état de santé, quel que soit l'âge. Elle doit être prise en charge intégralement par la branche maladie de la Sécu. La CGT le répète, à l'opposé de ce que le gouvernement met en place en dehors de la Sécu, avec financement par la CSG et l'instauration d'une nouvelle CSG Autonomie, par la CASA frappant les retraité·es sous l'égide d'une caisse indépendante de la Sécu, la CNSA.

Nous manquons d'EHPAD publics en termes d'investissement, grands oubliés de la dernière loi ASV de fin 2015. Cela a bénéficié au marché des EHPAD privés, grands bénéficiaires de la politique de Macron.

Journée d'étude et d'échange... pour être armés à la rentrée !